

# ACTION URGENTE

## CHINE. DÉTENTION D'UN MILITANT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT EN TIBÉTAIN

**Tashi Wangchuk, un jeune Tibétain qui milite en faveur de l'enseignement en tibétain, a été arrêté et inculpé d'« incitation au séparatisme » ; il est privé d'avocat et n'a aucun contact avec sa famille. S'il est déclaré coupable, il risque jusqu'à 15 ans de réclusion.**



**Tashi Wangchuk**, 30 ans, est détenu par les autorités chinoises depuis le 27 janvier 2016 à Yushu, dans la province du Qinghai (ouest de la Chine). Selon la Campagne internationale pour le Tibet, sa famille a été informée qu'il serait détenu jusqu'au 24 mars 2016 lorsqu'elle a reçu le document indiquant qu'il avait été inculpé d'« incitation au séparatisme ». Elle ignore où il se trouve et ne peut pas lui fournir d'avocat.

Tashi Wangchuk plaide en faveur de la généralisation de l'enseignement en tibétain dans les régions habitées par des Tibétains. Actuellement, l'enseignement est dispensé uniquement en mandarin. Tashi Wangchuk a fait part sur les réseaux sociaux de sa crainte que de nombreux enfants tibétains soient incapables de parler couramment leur langue maternelle et que la culture tibétaine disparaisse peu à peu. En 2015, le *New York Times* a publié un article et produit un court métrage documentaire sur les démarches infructueuses entreprises par ce jeune homme pour contester devant les tribunaux les politiques gouvernementales sur l'enseignement des langues. *A Tibetan's Journey for Justice* raconte son voyage à Pékin, où il a tenté d'obtenir un appui juridique pour engager des poursuites à l'encontre des autorités locales en raison de l'absence d'enseignement en tibétain dans les écoles. Le film montrait qu'aucun cabinet d'avocat ne voulait

se charger de l'affaire et que les médias refusaient d'en parler.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en chinois ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à faire en sorte que Tashi Wangchuk puisse être en contact régulièrement et sans restriction avec sa famille et l'avocat de son choix et soit protégé de la torture et des autres formes de mauvais traitements ;
- appelez-les à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par le droit international.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 MAI 2016 À :

Chef de la police  
Qiao Yanpei  
Public Security Bureau  
Yushu People's Government  
Shengli Lu  
Yushu, Qinghai 815000  
Chine  
**Formule d'appel : Dear Police Chief, /  
Monsieur,**

Directeur des forces de sécurité de la province du Qinghai  
Wang Zhengsheng  
Qinghai Provincial Administration of Security  
50 Bayi Zhonglu  
Xining, Qinghai 810007  
Chine  
**Formule d'appel : Dear Director, /  
Monsieur,**

Gouverneur de la province du Qinghai  
Hao Peng  
Qinghai Provincial Government Office  
12 Xi Dajie  
Xining, Qinghai 810000  
Chine  
Fax : +86 0971 8252135  
Courriel : qhsxxgk@163.com  
**Formule d'appel : Dear Governor, /  
Monsieur le Gouverneur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **CHINE. DÉTENTION D'UN MILITANT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT EN TIBÉTAIN**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

En Chine, les Tibétains sont en butte à des discriminations et des restrictions de leurs droits aux libertés de religion, d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les moines, écrivains, manifestants et militants tibétains sont souvent arrêtés en raison de leurs activités pacifiques. Le 19 mars 2015, l'écrivain et blogueur tibétain Druklo (aussi connu sous son nom de plume, Shokjang) a été condamné à trois ans d'emprisonnement par le tribunal populaire intermédiaire de Huangnan (Malho), dans la province du Qinghai, pour « incitation au séparatisme » parce qu'il avait rédigé des articles décrivant la présence renforcée des forces de sécurité chinoises à l'approche de l'anniversaire du soulèvement tibétain de 1959 – événement sensible au plan politique.

Tout un ensemble de lois et de réglementations draconiennes ont été rédigées ou adoptées par l'État chinois ces dernières années, sous prétexte de renforcer la sécurité nationale. On redoute que ces textes soient utilisés pour faire taire les voix dissidentes et sévir contre les défenseurs des droits humains par l'intermédiaire de chefs d'accusation ayant un champ d'application étendu, comme « incitation à la subversion » et « séparatisme ».

La justice chinoise continue d'infliger de lourdes peines à des écrivains, des blogueurs, des journalistes, des universitaires, des lanceurs d'alerte et des citoyens ordinaires qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Amnesty International a recueilli des informations indiquant que les autorités s'appuient sur des charges de « séparatisme » et de « terrorisme » pour violer les droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et de religion.

La torture et d'autres formes de mauvais traitements demeurent endémiques dans tous les lieux de détention en Chine, et les personnes qui ne sont pas autorisées à voir leur famille ou à consulter un avocat sont davantage exposées au risque de subir ces sévices.

Nom : Tashi Wangchuk  
Homme

AU 79/16, ASA 17/3793/2016, 11 avril 2016